

# RÉVISION GÉNÉRALE

## DOSSIER D'APPROBATION



## RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA  
DÉLIBÉRATION DU

LE MAIRE



SARL Bouilhol, Ramel et Bernard  
Architectes diplômés par le gouvernement

AGENCE 2BR (ARCHITECTES, URBANISTES, PAYSAGISTES)

582 ALLÉE DE LA SAUVÉGARDE - 69009 LYON

TEL : 0478.83.61.87 - FAX : 0478.83.61.87 - EMAIL : AGENCELYON@2BR.FR

WWW.AGENCE-2BR.FR



# Evaluation environnementale du PLU de Thil

Résumé non technique

*Mai 2025*



41 av. des Ribas, 13 770 Venelles, France, +33 (0)4 42 20 12 57

[www.mtda.fr](http://www.mtda.fr)

[mtda@mtda.fr](mailto:mtda@mtda.fr)



## Table des matières

<b>1 Méthodologie.....</b>	<b>3</b>
<b>2 Articulation .....</b>	<b>5</b>
<b>3 Description de l'état initial de l'environnement, des effets probables du PLU sur l'environnement et la santé humaine et de l'application de la séquence de mesures ERC.....</b>	<b>6</b>
3.1 Climat, air, énergie .....	7
3.2 Milieux naturels .....	9
3.3 Paysage et patrimoine.....	12
3.4 Ressources naturelles.....	14
3.5 Risques .....	17
3.6 Pollutions et nuisances.....	21
3.7 Analyse des incidences sur les sites Natura 2000 .....	24
<b>4 Indicateurs .....</b>	<b>25</b>



# 1 Méthodologie

L'évaluation environnementale est réalisée conformément à l'ordonnance du 3 juin 2004 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et au décret du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement. De même, elle suit scrupuleusement les exigences de l'Article R.151-3 du code de l'urbanisme.

L'évaluation environnementale est une démarche qui permet de s'assurer que l'environnement est effectivement pris en compte, dans les mêmes conditions que les autres thématiques abordées dans le document d'urbanisme, afin de garantir un développement équilibré du territoire. Elle est l'occasion de répertorier les potentialités environnementales de celui-ci et de vérifier que les orientations, envisagées dans le document d'urbanisme, ne leur portent pas atteinte.

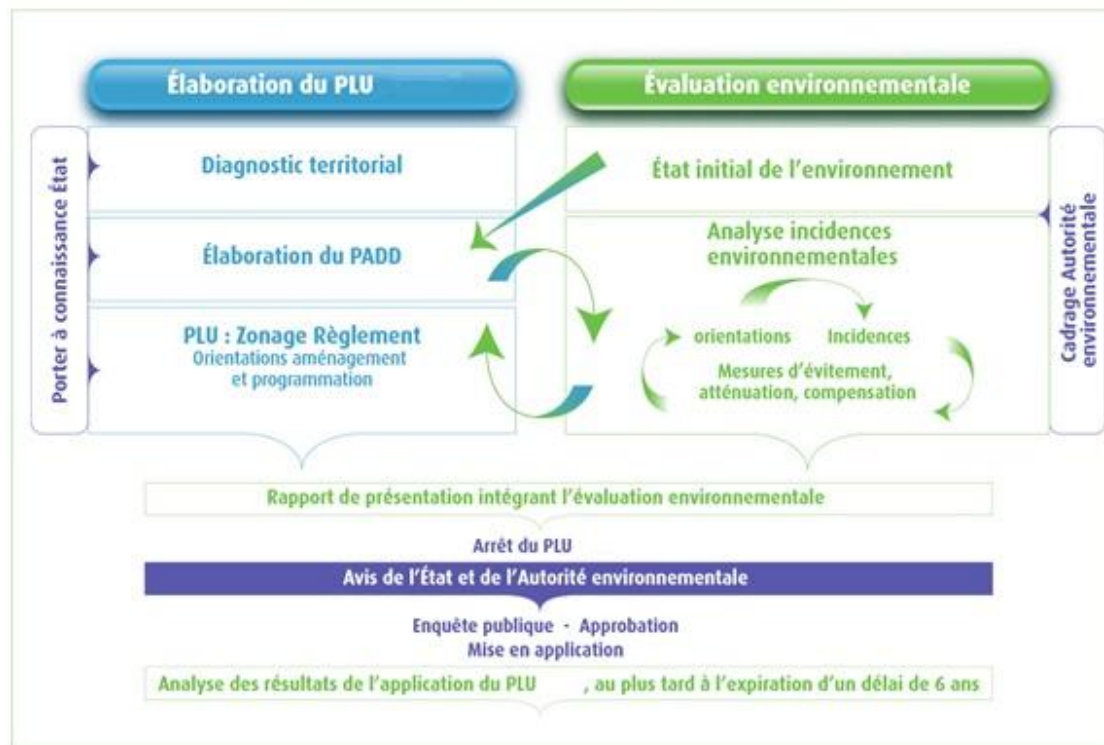
La démarche de l'évaluation environnementale comporte plusieurs phases d'étude :

- l'analyse de l'état initial de l'environnement dégagant les enjeux et les objectifs environnementaux ;
- l'évaluation des incidences des orientations sur l'environnement, à chaque étape de l'élaboration du projet ;
- la recherche de mesures réductrices et correctrices d'incidences, sur la base de l'évaluation ;
- le suivi et le bilan des effets sur l'environnement, lors de la mise en œuvre du document d'urbanisme au moyen d'indicateurs.

La méthode utilisée a consisté à intégrer les préoccupations environnementales tout au long des différentes phases d'élaboration du PLU, selon une démarche itérative.

La représentation schématique ci-dessous présente les grandes étapes de la méthodologie d'évaluation environnementale itérative utilisée.

La démarche d'évaluation environnementale

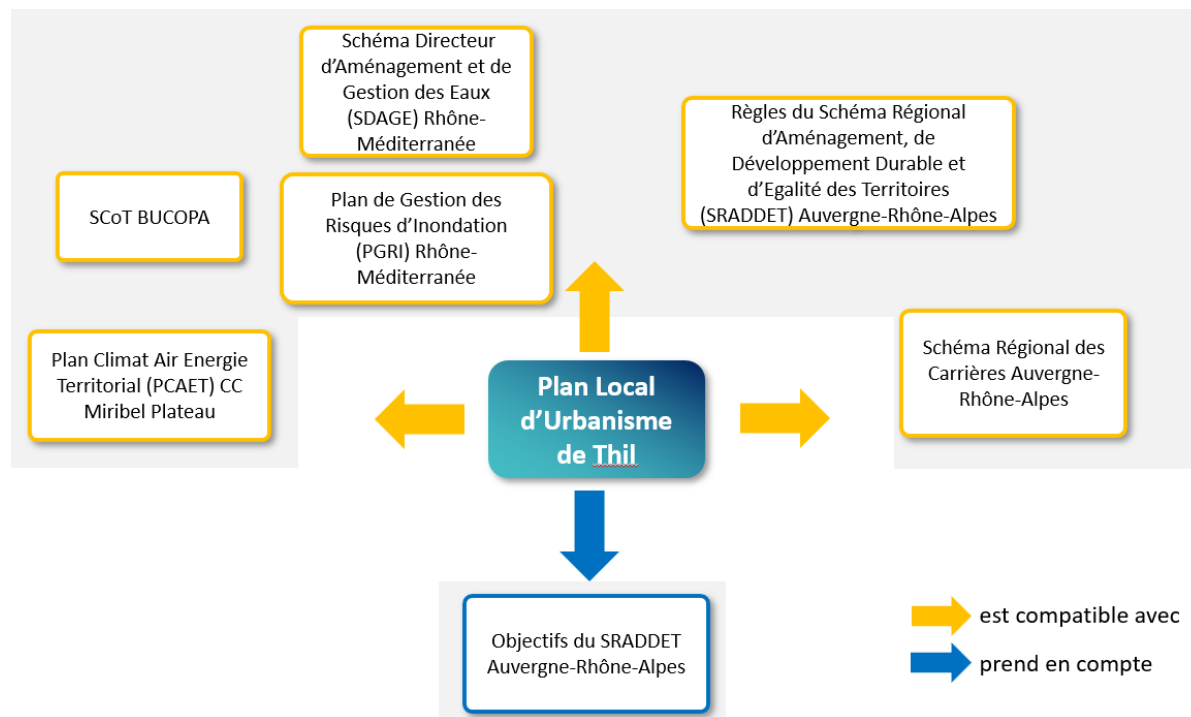


Source : Commissariat général au développement durable et Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

## 2 Articulation

Le PLU de Thil s'inscrit au sein d'un ensemble de textes et de documents existants. Afin de maintenir la cohésion de cet ensemble, un des objectifs du rapport environnemental est d'analyser la cohérence du PLU avec ces documents.

Les rapports juridiques entre le PLU de Thil et les autres plans, programmes et schémas s'appliquant sur le territoire sont déterminés par le schéma suivant :



Ces rapports juridiques peuvent être la conformité (c'est à dire le respect strict), la compatibilité (c'est à dire ne pas être contraire) ou la prise en compte. Au-delà de la réglementation, le PLU de Thil et les documents analysés par la suite ne doivent pas présenter d'incohérence majeure.



### 3 Description de l'état initial de l'environnement, des effets probables du PLU sur l'environnement et la santé humaine et de l'application de la séquence de mesures ERC

Pour chaque thématique, les éléments fondamentaux de l'état initial de l'environnement sont expliqués.

Puis un tableau récapitulatif des incidences sur chaque enjeu est présenté avec :

- les éléments du PADD, du zonage, de l'OAP et du règlement induisant :
  - des incidences négatives ;
  - des mesures diminuant les incidences négatives ;
  - des incidences positives ;
- les éventuelles mesures supplémentaires à mettre en place dans le cas où celle intégrées au projet de PLU ne seraient pas suffisantes pour diminuer les incidences négatives identifiées ;
- le bilan des incidences résiduelles sur l'enjeu.

Le code couleur suivant est utilisé pour les incidences :

Incidences négatives	Diminution des incidences négatives	Incidences positives	Mesures supplémentaires	Incidences faibles	Point de vigilance
----------------------	-------------------------------------	----------------------	-------------------------	--------------------	--------------------



### 3.1 Climat, air, énergie



#### Climat, air, énergie

##### Climat actuel

- Température moyenne élevée
- Précipitations fluctuantes

##### Changement climatique

- +2°C depuis 1950
- +2°C d'ici 2070
- Le réchauffement pourrait dépasser 4 °C à l'horizon 2070-2100.
- Sécheresse de plus en plus fréquentes

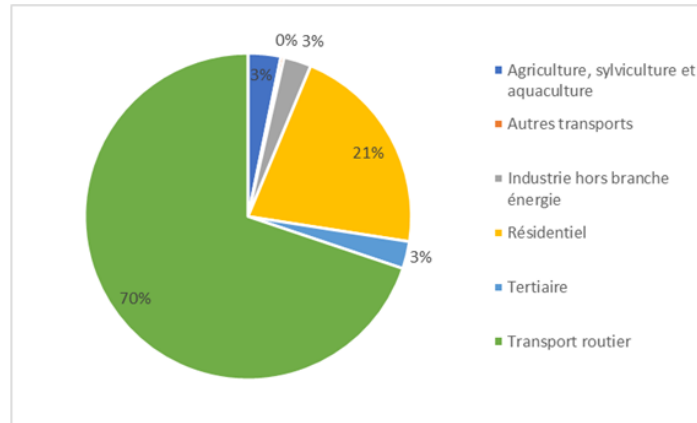
**Les forêts et prairies permettent de stocker 31 % des émissions de GES de la commune.**

##### Répercussions de l'environnement

- Diminution des ressources en eau
- Impacts sur la santé humaine
- Évolutions des écosystèmes naturels
- Augmentation des risques

##### Consommation d'énergie

Thil, 2020



##### Energies renouvelables

- Bois énergie
  - Pompes à chaleur
  - Solaire photovoltaïque et thermique
- > Un potentiel à mobiliser**

##### Qualité de l'air

- Relativement bonne qualité

#### Enjeux

L'anticipation et la limitation des effets du réchauffement climatique

**Structurant**

La conservation des puits de carbone

**Structurant**

La diminution de la consommation énergétique en agissant notamment sur l'isolation des bâtiments et le développement des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle

**Prioritaire**

La maîtrise des émissions de polluants pour préserver une bonne qualité de l'air

**Modéré**

Le développement des énergies renouvelables dans respect des enjeux environnementaux, paysagers, architecturaux et patrimoniaux, en particulier le bois énergie

**Prioritaire**



Thématique	Climat, air, énergie
------------	----------------------

Incidences négatives	Diminution des incidences négatives	Incidences positives	Mesures supplémentaires	Incidences faibles	Point de vigilance
----------------------	-------------------------------------	----------------------	-------------------------	--------------------	--------------------

Enjeux	L'anticipation et la limitation des effets du réchauffement climatique			
	La conservation des puits de carbone			
	La diminution de la consommation énergétique en agissant notamment sur l'isolation des bâtiments et le développement des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle			
	La maîtrise des émissions de polluants pour préserver une bonne qualité de l'air			
	Le développement des énergies renouvelables dans respect des enjeux environnementaux, paysagers, architecturaux et patrimoniaux			
PADD	Zonage	OAP	Règlement	Bilan
Développement communal > augmentation émissions de GES, diminution capacité de stockage de carbone des sols	Artificialisation > diminution capacité de stockage de carbone des sols	Proposition de mode alternatif à l'utilisation de la voiture individuelle en utilisant le réseau de supports piétons existants ou en en créant	Coefficient de pleine terre Emplacements de vélos exigés dans certains cas	Incidences faibles globale mais <b>point de vigilance (milieux naturels avec des enjeux biodiversité sur une zone photovoltaïques)</b>
Favoriser vélos et déplacements piétons Favorisation proximité équipements	Prescriptions graphiques : - Cheminement piétons - Voies cyclables	OAP TVB (choix essences locales, limiter imperméabilisation, désimperméabiliser)		
Préservation des milieux forestiers et agricoles			Plantations doivent être adaptées aux caractéristiques de l'environnement local et au changement climatique	
Favorisation de la production d'énergies naturelles et non fossiles	Secteur pour le photovoltaïque (zone Npv)		Autorisation d'installation de photovoltaïque sur certaines zones dédiées	
	Nombreuses zones agricoles et naturelles en zone A et N			



## 3.2 Milieux naturels

### Milieux naturels

Observations **espèces faune** LPO :

- 159 oiseaux
- 12 mammifères
- 52 papillons
- 9 amphibiens / reptiles

744 **espèces végétales** observées dont :

- 2 % menacées au niveau régional
- 1 espèce de la directive Habitats (fragon petit-houx, *Ruscus aculeatus*)

**Diversité de milieux**

- Milieux humides
- Milieux forestiers
- Milieux ouverts

**Protection règlementaire**

- 1 Zone Natura 2000
- 1 ZNIEFF type 1
- 1 ZNIEFF type 2

**Effets du changement climatique déjà visibles**  
Pression foncière notamment dans les zones agricoles

**Trame verte et bleue**  
Thil (01)

- Limites Thil
- Trame verte**
- Réservoirs de biodiversité
- Prairies sèches
- Haies
- Espaces perméables relais
- Trame bleue**
- Cours d'eau
- Zones humides
- Elements fragmentant**
- Zones artificialisées
- Obstacles à l'écoulement
- Réseau électrique
- Routes
- Voies ferrées

0 0,5 1 km

Sources : IGN (SCAN25), BNP  
Réalisation : Agence MTD A, Octobre 2022

Enjeux

La préservation de la trame verte

- en préservant les réservoirs de biodiversité
- en favorisant les corridors entre ces espaces

Structurant

---

La préservation de la trame bleue (zones humides, fossés humides, cours d'eau et leurs abords (berges et ripisylves))

Structurant

---

La préservation de la biodiversité en milieu agricole

- en favorisant les pratiques respectueuses de l'environnement
- en protégeant les éléments de continuité écologique tels que les arbres isolés, les haies, le petit bâti, les mares, les canaux ...)

Prioritaire

---

L'intégration de la nature dans les zones urbaines

Prioritaire

---

La limitation du développement de nouvelles espèces invasives et la maîtrise de celles déjà présentes

Modéré



<b>Thématique</b>	Milieux naturels
-------------------	------------------

Incidences négatives	Diminution des incidences négatives	Incidences positives	Mesures supplémentaires	Incidences faibles	Point de vigilance
----------------------	-------------------------------------	----------------------	-------------------------	--------------------	--------------------

<b>Enjeux</b>	La préservation de la trame verte <ul style="list-style-type: none"> <li>o en préservant les réservoirs de biodiversité ;</li> <li>o en favorisant les corridors entre ces espaces.</li> </ul>				
	La préservation de la trame bleue (zones humides, fossés humides, cours d'eau et leurs abords (berges et ripisylves))				
	La préservation de la biodiversité en milieu agricole <ul style="list-style-type: none"> <li>o en favorisant les pratiques respectueuses de l'environnement</li> <li>o en protégeant les éléments de continuité écologique tels que les arbres isolés, les haies, le petit bâti, les mares, les canaux ...)</li> </ul>				
	L'intégration de la nature dans les zones urbaines				
	La limitation du développement de nouvelles espèces invasives et la maîtrise de celles déjà présentes				
<b>PADD</b>	<b>Zonage</b>	<b>OAP</b>	<b>Règlement</b>	<b>Mesures supplémentaires</b>	<b>Bilan</b>
Préservation des canaux fossés, haies, cours d'eau, bosquets arborés et arbres remarquables Protection des éléments éco-paysagers	Secteur Npv prévu sur un habitat d'intérêt communautaire	Ecran végétal à créer Alignements d'arbres de haute tige à créer	Obligation de plantations adaptées aux caractéristiques de l'environnement local et au changement climatique Choix de plusieurs essences pour les haies	Réaliser un dossier cas par cas et une étude naturaliste avant tout projet de parc photovoltaïque sur la zone Npv	Un point de vigilance en fonction de la bonne réalisation des différentes mesures  Autrement les incidences négatives restent faibles.
Restauration des haies bocagères	Prescription graphique pour la plantation de haies bocagères	OAP TVB	Pourcentage minimum de surface de pleine terre pour certaine zone.		
Poursuite du développement démographique	Prescriptions graphiques <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces Boisés Classés</li> <li>- Secteurs et linéaires d'Espèces</li> </ul>	Intégration de la nature en ville	Limitation au strict minimum le recours à des surfaces imperméables		



	<p>Végétaux à Préserver</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Zones humides et la morphologie des cours d'eau</li><li>- Espaces de bon fonctionnement des cours d'eau</li></ul> <p>Secteurs couverts par le zonage risques naturels inondation.</p>				
	<p>TVB majoritairement en zones A et N</p>		<p>Espèces invasives interdites</p>		

### 3.3 Paysage et patrimoine



#### Paysage et patrimoine

##### Topographie - hydrographie

- un territoire au relief peu contrasté
- un réseau hydrographique important

##### LEGENDE :

- Vue panoramique ou percée visuelle à maintenir :**
  - Sauvegarder les panoramas de l'extérieur vers le centre bourg
  - Maintenir et favoriser des ouvertures sur les coteaux en maintenant ouvert le paysage.
  - Préserver les percées visuelles dans le tissu urbain dense
- Gérer le réseau de chemins, de sentiers piétons et cyclables :**
  - Mettre en avant les sentiers dans la plaine pour valoriser les différentes vues sur Thil et son environnement proposant des parcours thématiques (histoire liée à l'eau, patrimoine)
  - Élargir les boucles pédestres de l'autre côté du canal, en mettant en valeur la partie Sud de Thil aujourd'hui mise de côté.
  - Mettre en avant la biodiversité du lieu par la pédagogie, mettre en place des postes d'observation, jumelles foies...
- Préserver la lisibilité des boisements typiques de la plaine agricole et des zones humides :**
  - Éviter l'implantation de toutes infrastructures venant entraver la lisibilité et perturber la silhouette des masses boisées notamment sur la partie Ouest et Sud de la commune.
- Protéger les cours d'eau, le canal et les ripisylves associées :**
  - Entretien et ripisylve, essentielle à la lecture du paysage
  - Mettre en valeur l'histoire liée au canal et à Thil par des panneaux d'information / parcours pédagogique : échelles de crues, crues historiques, aménagements liés au canal, faune liée au milieu aquatique...
- Maintenir et entretenir les boisements présents au Sud :**
  - Travailler les lisières forestières pour accroître la diversité des espèces (taune, fore) présentes
- Garantir l'équilibre, le dynamisme et la ruralité des zones agricoles :**
  - Maintenir l'équilibre entre les ouvertures des cultures et les verticalités dessinées par les haies présentes sur certaines parcelles
  - Préserver les vues paysagères dessinées et cadrées par les haies et bosquets arborés
  - Soigner les lisières agri urbaines afin d'assurer une transition entre zones d'habitations et les champs
  - Maintenir les poches agricoles existantes aux limites de l'enveloppe urbaine
- Relier la dorsale, le canal et les lacs :**
  - Créer un liant végétal ou liaisons douces, reliant les différentes entités principales et vertes de la commune : la dorsale, le canal de Miribel Jonage et les lacs.



##### Enjeux

- Garantir l'équilibre, le dynamisme et la ruralité des zones agricoles
- Créer un liant végétal reliant les différentes entités principales et vertes de la commune
- Maintenir les boisements présents au sud
- Maintenir les vues panoramiques et percées visuelles
- Mettre en avant les sentiers, réseaux de chemins piétons et cyclables
- Préserver la lisibilité des boisements typiques de la plaine agricole et des zones humides



<b>Thématique</b>	Paysage et patrimoine
-------------------	-----------------------

Incidences négatives	Diminution des incidences négatives	Incidences positives	Mesures supplémentaires	Incidences faibles	Point de vigilance
----------------------	-------------------------------------	----------------------	-------------------------	--------------------	--------------------

<b>Enjeu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir les vues panoramiques et percées visuelles ;</li> <li>- Mettre en avant les sentiers, réseaux de chemins piétons et cyclables ;</li> <li>- Préserver la lisibilité des boisements typiques de la plaine agricole et des zones humides ;</li> <li>- Maintenir les boisements présents au sud ;</li> <li>- Garantir l'équilibre, le dynamisme et la ruralité des zones agricoles ;</li> <li>- Créer un liant végétal reliant les différentes entités principales et vertes de la commune.</li> </ul>			
<b>PADD</b>	<b>Zonage</b>	<b>OAP</b>	<b>Règlement</b>	<b>Bilan</b>
Préservation des terres agricoles	Zones prévues pour des panneaux photovoltaïques pouvant dénaturer le paysage	Les OAP encadrent les caractéristiques urbaines et architecturales	Rappel des secteurs relevant de monument historique et de périmètre de protection des monuments historiques	Incidences faibles
Préservation des réservoirs de biodiversité, cours d'eau	Éléments paysagers structurants de la TVB en zones A et N	OAP « Quai des Amours » qui valorise les bords du Canal de Miribel		
Restauration du paysage bocager (plantation de haies bocagères).	Prescriptions graphiques <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces Boisés Classés</li> <li>- Secteurs et linéaires d'Espèces Végétaux à Préserver</li> <li>- Éléments de patrimoine bâti</li> </ul>		Prescription de caractéristiques architectures des façades, toitures et clôtures	



## **3.4 Ressources naturelles**



## Ressources naturelles

### Qualité des masses d'eau

- Masses d'eau superficielles
  - état chimique : bon
  - état écologique : moyen
- Masses d'eau souterraines :
  - état chimique : bon
  - état quantitatif : bon

### Assainissement

- Une petite STEP (filtre à roseaux) sur la commune
- Le plus gros des eaux usées vont à la station d'épuration des Iles à Niévroz

### Eaux pluviales

- Pas de problème majeur

### Eau potable

- Bonne qualité
- Captage de Thil est classé comme prioritaire au SDAGE RM
- Sensible au nitrate et aux pesticides
- Le Sud de la commune est en zone sensible à l'eutrophisation

L'amélioration de l'état écologique des cours d'eau - Fort

Prioritaire

La préservation de l'état chimique des masses d'eau souterraines et superficielles

Prioritaire

L'adaptation du développement urbain à la présence ou à la mise en place de systèmes d'assainissement collectif ou non collectif performants

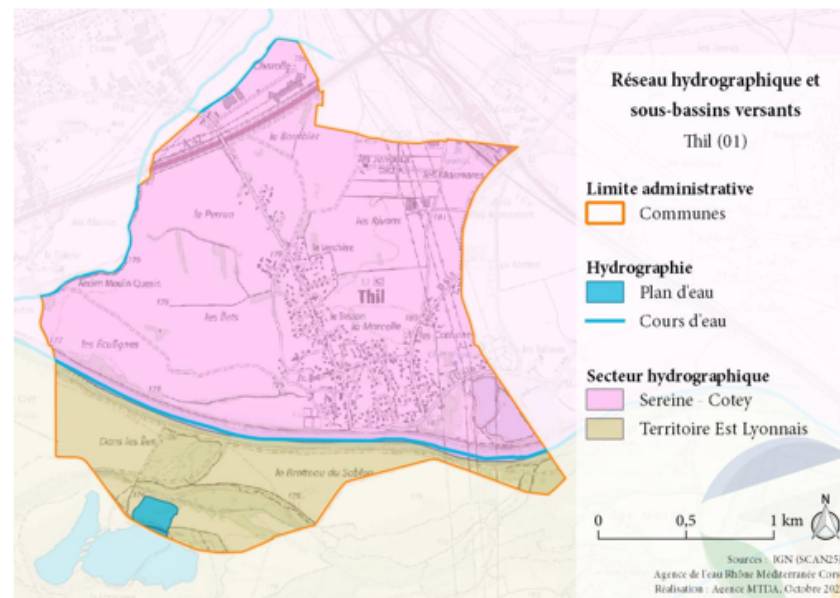
Structurant

La maîtrise de l'imperméabilisation des sols

Structurant

La gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement

Prioritaire





<b>Thématique</b>	Ressources naturelles
-------------------	-----------------------

Incidences négatives	Diminution des incidences négatives	Incidences positives	Mesures supplémentaires	Incidences faibles	Point de vigilance
----------------------	-------------------------------------	----------------------	-------------------------	--------------------	--------------------

<b>Enjeux</b>	L'amélioration de l'état écologique des cours d'eau			
	La préservation de l'état chimique des masses d'eau souterraines et superficielles			
	La maîtrise de l'imperméabilisation des sols			
	L'adaptation du développement urbain à la présence ou à la mise en place de systèmes d'assainissement collectifs ou non collectifs performants			
	La gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement			
<b>PADD</b>	<b>Zonage</b>	<b>OAP</b>	<b>Règlement</b>	<b>Bilan</b>
Protection des cours d'eau	Cours d'eau sont tous en zone Nc, N et NI.	Préservation des cours d'eau (OAP TVB)	Si capacité du réseau insuffisante, modification ou révision du PLU	Incidences faibles
Développement communal > augmentation des besoins en eau potable et en assainissement	Prescription graphique pour les zones humides.	OAP TVB (limiter imperméabilisation, désimperméabilisation des sols)	Raccordement obligatoire au réseau public	
Adaptation du développement du territoire aux ressources et système de distribution d'eau potable et assainissement			Zonage d'assainissement annexé au règlement Coefficient de biotope Traitement des eaux pluviales de voirie et stationnement avant infiltration Privilégier infiltration	

## 3.5 Risques



### Risques

#### Risques naturels

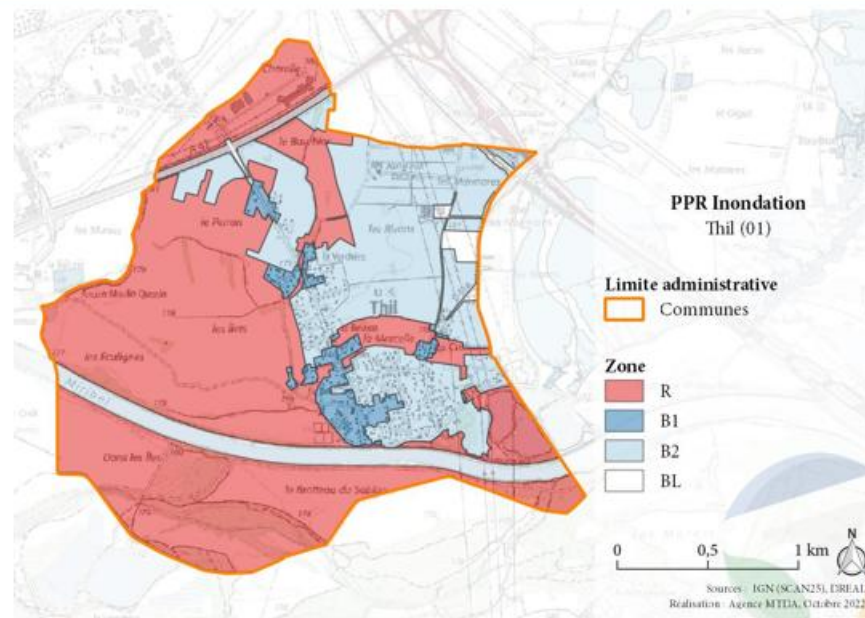
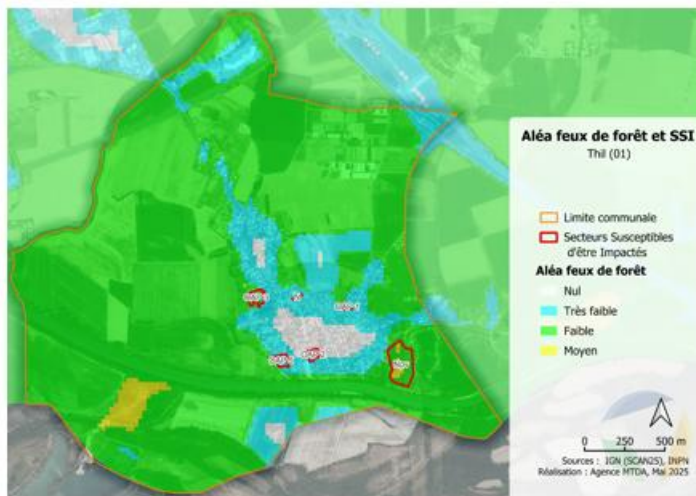


- Inondation : par une crue à débordement
- Séisme : zone de sismicité 3 - modérée
- Retrait gonflement des argiles : aléa faible
- Incendies : carte d'aléas, risques faibles

#### Risques technologiques



- Transport de matières dangereuses : gazoduc
- Lignes à très haute tension
- Radon : faible
- Exposition au plomb



### Enjeux

La prise en compte des secteurs à risques identifiés dans le futur document d'urbanisme

**Structurant**

L'anticipation de tout nouveau risque dans le projet de développement communal

**Structurant**





Thématique	Risques				
------------	---------	--	--	--	--

Incidences négatives	Diminution des incidences négatives	Incidences positives	Mesures supplémentaires	Incidences faibles	Point de vigilance
----------------------	-------------------------------------	----------------------	-------------------------	--------------------	--------------------

Enjeu	La prise en compte des secteurs à risques identifiés dans le futur document d'urbanisme						
	L'anticipation de tout nouveau risque dans le projet de développement intercommunal						
Détails	PADD	Zonage	OAP	Règlement	Mesures supplémentaires	Bilan	
Risque sismique	Prise en compte des risques	Prise en compte du risque inondation : secteurs couverts par le zonage risque naturels inondation Prescriptions graphiques : - Zones humides - Espaces de bon fonctionnement des cours d'eau	OAP TVB (limiter imperméabilisation, désimperméabilisation des sols)	Coefficient de biotope Gestion des eaux pluviales		Incidences faibles	
Risque inondation							
Risque mouvement de terrain							
Risque feux de forêt		Zone Npv se situe en partie en zone d'aléa moyen			Prendre en compte le risque incendie dans l'étude d'impact notamment en réalisant une voie d'exploitation de taille suffisante pour l'intervention des services de secours et en mettant en place des hydrants de capacité suffisante pour la défendabilité de la zone.		
Risques technologiques				Rappel des servitudes d'utilité			



				publique des canalisations de transport de matière dangereuse		
				ICPE interdites dans certaines zones Dans certains zones ICPE admises sous réserves		

### 3.6 Pollutions et nuisances



#### Pollutions et nuisances

##### Déchets

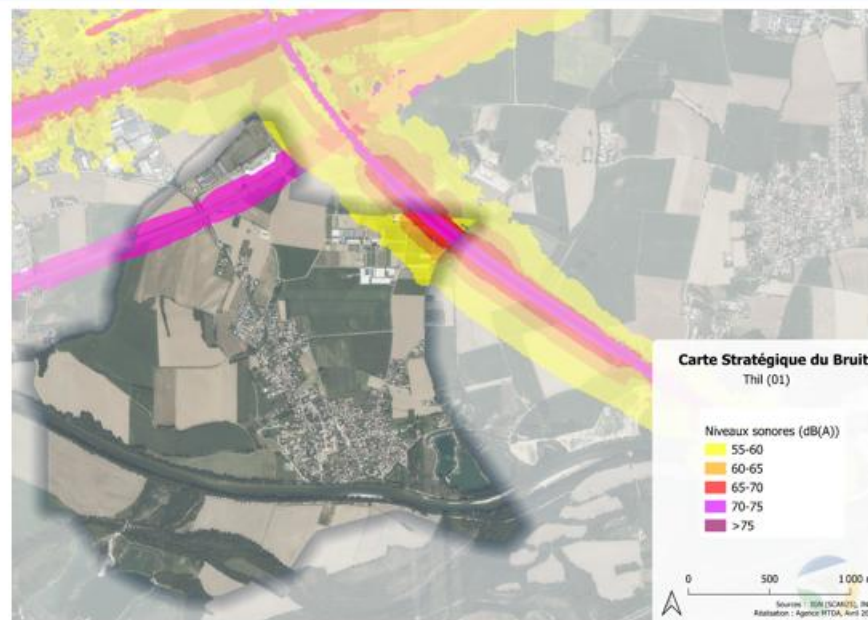
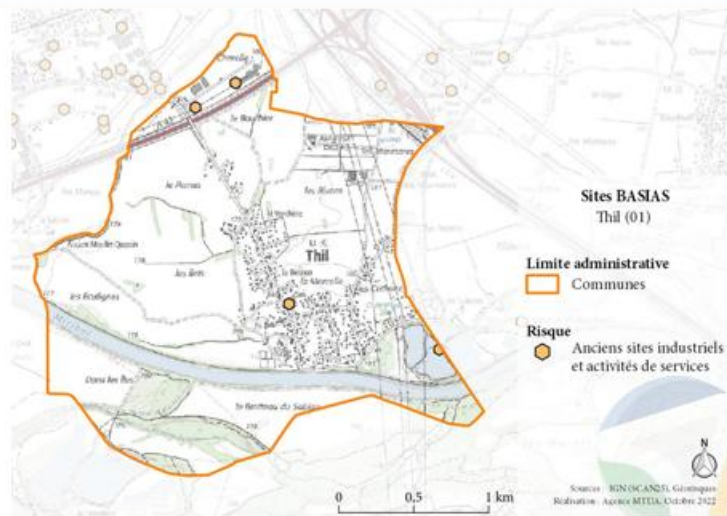
- Pas d'infrastructure de stockage ou de traitement des déchets sur Thil
- Gestion intercommunale des déchets

##### Pollution des sols

- 4 anciens sites industriels et activités de service (susceptibles de pollution)

##### Bruit

- Plusieurs nuisances sonores sur la commune



Le maintien de la collecte et du traitement des déchets en adéquation avec les besoins du territoire

Faible

La prise en compte des sites potentiellement pollués dans les projets d'aménagement

Prioritaire

La limitation de l'extension des zones bruyantes dans les zones soumises à des nuisances importantes à proximité des réseaux et la préservation des zones calmes

Prioritaire





<b>Thématique</b>	Pollutions et nuisances
-------------------	-------------------------

Incidences négatives	Diminution des incidences négatives	Incidences positives	Mesures supplémentaires	Incidences faibles	Point de vigilance
----------------------	-------------------------------------	----------------------	-------------------------	--------------------	--------------------

<b>Enjeux</b>	Le maintien de la collecte et du traitement des déchets en adéquation avec les besoins du territoire			
	La prise en compte des sites potentiellement pollués dans les projets d'aménagement			
	La limitation de l'extension des zones bruyantes dans les zones soumises à des nuisances importantes à proximité des réseaux et la préservation des zones calmes			
<b>PADD</b>	<b>Zonage</b>	<b>OAP</b>	<b>Règlement</b>	<b>Bilan</b>
Développement communal > production supplémentaire de déchets	Aucune zone AU sur des sites et sols potentiellement pollués	Présence de chemins piétons et aménagement cyclables	Recul des constructions	Incidences faibles
Poursuite des efforts en matière de gestion réduction et tri des déchets				
Pas de développement d'activités générant des nuisances sonores dans les zones résidentielles Limitation des expositions de la population aux nuisances sonores				



### 3.7 Analyse des incidences sur les sites Natura 2000

Le PLU de Thil peut impacter un site de la Directive Habitats via la présence d'un habitat prioritaire sur la zone Npv. Il s'agit des zones spéciales de conservation (ZSC) : « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage » (FR8201785).

Les secteurs susceptibles d'être impactés de la commune de Thil sont situés en dehors des périmètres des sites Natura 2000. Cependant suite au terrain naturaliste, la zone Npv située au sud-est de la commune présente des caractéristiques similaires à la zone Natura 2000 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage » située à 20m. En effet on trouve sur la moitié de la parcelle une peupleraie noire principale habitat de la zone Natura 2000. De plus les peupleraies noires sont des habitats d'intérêt communautaire prioritaire (91E0-3) et bioindicatrices de la présence de zones humides réglementaires.

Compte tenu des mesures intégrés dans les OAP, le zonage et le règlement, les incidences résiduelles du PLU de Thil sont jugées non significatives (faibles) sur les habitats et espèces ayant porté à désignation les sites Natura 2000 concernés. Cependant, un point de vigilance est à noter sur la bonne mise en œuvre de la séquence ERC, notamment par rapport à l'implantation des installations vis-à-vis des zones humides et de la peupleraie noire.

**Le PLU de Thil est donc pas susceptible induire des incidences négatives sur l'état de conservation des habitats et des populations d'espèces ayant conduit à la désignation les sites Natura 2000 suivants :**

- **Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage - FR8201785**

**En l'absence d'informations détaillées, il reste complexe à ce stade de mesurer les effets réels du projet photovoltaïque.**



## 4 Indicateurs

Un indicateur est un outil d'évaluation et d'aide à la décision (pilotage, ajustements et rétro-correction) grâce auquel on va pouvoir mesurer une situation ou une tendance, de façon relativement objective, à un instant donné, ou dans le temps et/ou l'espace. Un indicateur se veut être une sorte de résumé d'informations complexes, qui permettra aux acteurs concernés de dialoguer entre eux, et d'adapter éventuellement les mesures de compensation en cours de l'application du projet.

32 indicateurs ont été définis pour le PLU de Thil sur l'ensemble des thématiques environnementales.